

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 04-01 du 15 octobre 2020

### **PREMIER VOLET DU CONVENTIONNEMENT 2020 DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (PLAN PAUVRETÉ) – SUBVENTIONS.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1, L263-1 et L263-2,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

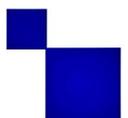
Vu sa délibération n° I en date du 18 avril 2019 approuvant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 conclue avec l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu ses délibérations n°04-04 du 4 juillet 2019 et n°04-03 du 5 décembre 2019 approuvant le premier et dernier volet du conventionnement des actions dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Vu sa délibération n°III du 8 juillet 2020 approuvant l'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu sa délibération n°04-02 en date du 18 avril 2019 approuvant le conventionnement des actions « Insertion, Formation, Emploi » 2019-2020 au bénéfice des allocataires du RSA,

Vu les instructions n°DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019, DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 et DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relatives à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,



Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 5 juin 2019 entre l'Etat et le Département de la Seine-Saint-Denis,

Vu le Pacte Territorial d'Insertion,

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi adopté le 5 avril 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions suivantes :

- « Emmaüs Alternatives » 184 000 euros,
- « Adept » 135 000 euros,
- « Rues et cités » 121 000 euros,
- « GRDR » 30 000 euros,
- « Ensemble pour l'emploi » 30 000 euros,
- « Bim Bam Job » 75 000 euros,
- « Papa Charlie » 32 000 euros,
- « FRTP » 10 000 euros,
- « Face » 50 000 euros,
- « La Fabrik » 18 000 euros,
- « Boutique Club Emploi de Tremblay-en-France » 30 000 euros,
- « Pointcarré » 15 000 euros,
- « Halage » 15 000 euros,
- « Impulsion 75 » 30 000 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :

- « Rues et cités »,
- « GRDR »,
- « Ensemble pour l'emploi »,
- « FRTP »,
- « Papa Charlie »,
- « Face »,
- « La Fabrik »,
- « Boutique Club Emploi de Tremblay-en-France »,
- « Pointcarré »,
- « Halage »,
- « Impulsion 75 » ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :

- « Adept »,
- « Emmaüs Alternatives »,
- « Bim Bam Job » ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants et lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*